

Les règles que respectent les éleveurs sérieux

Les éleveurs qui vendent des chiens avec pedigree de la SCS (Société Cynologique Suisse) doivent respecter non seulement les lois, ordonnances et directives sur la protection des animaux, mais encore les règles édictées par la SCS et les clubs de races. **Et surtout, ils sont contrôlés.** Pour l'essentiel, ces règles sont les suivantes :

- Les parents (lice et étalon) doivent être non seulement titulaires d'un pedigree, mais aussi avoir subi un examen de sélection, pour s'assurer qu'ils transmettront les caractéristiques de la race et qu'ils ne sont pas porteurs de tares héréditaires.
- Selon les races, des attestations vétérinaires doivent démontrer, pour chaque portée, que les parents sont toujours exempts des maladies héréditaires auxquelles la race pourrait être sujette.
- L'âge jusqu'auquel une chienne peut avoir des petits est limité, ainsi que le nombre total des portées d'une chienne et leur fréquence.
- Le nombre des chiots d'une portée n'est pas libre. En cas de dépassement du nombre fixé par le club de race, l'éleveur doit prendre des dispositions spéciales, qui sont contrôlées.
- L'éleveur SCS doit consacrer un temps suffisant aux portées, qui doivent bénéficier d'un espace minimum et d'un équipement adéquat.
- L'hygiène des élevages SCS est surveillée.
- Les contrôles interviennent régulièrement et sans avertissement préalable.

L'Association romande des éleveurs de chiens de race n'accepte que les élevages contrôlés par la Société Cynologique Suisse et ses clubs de races.

Elle accueille aussi des membres non-éleveurs qui veulent soutenir son action en faveur des chiens de qualité et contre les trafiquants.

Autres activités : conférences, rencontres, conseils, entraînements pour les expositions, etc.

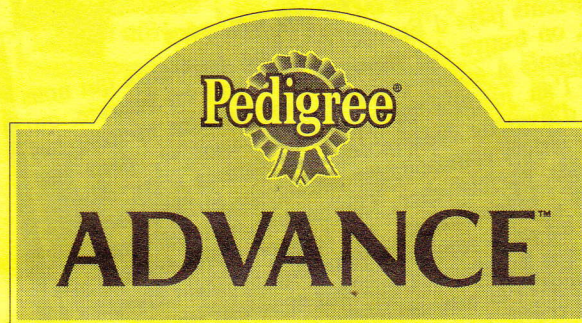
Si vous souhaitez adhérer (cotisation : 100 francs), annoncez-vous à notre secrétaire :

Françoise Olivier, ch. de la Râpaz 7, 1038 Bercher
Vous pouvez aussi faire part de vos expériences !

Pour d'autres renseignements, appelez un membre du comité :

Louis Mayer, président : 021/ 881 17 95
Esther Schlachter, vice-prés. : 021/ 946 28 04
Françoise Olivier, secrétaire : 021/ 887 72 76
Simone Weyermann, caissière : 021/ 784 34 91
Paule Chatelain : 021/ 652 89 04
Laurent Pidoux : 021/ 881 47 43
Christine Schaffter : 024/ 463 31 09
Andrée Truhan : 021/ 948 83 17
Françoise Wey : 021/ 843 24 68

Adresse de la Société cynologique suisse (SCS) :
Länggassstr. 8, c.p. 8363, 3001 Berne, tél. 031/ 301 58 19



soutient l'Association romande des éleveurs de chiens de race